



# DÉMOCRATIE SERVICE MINIMUM : violences d'état - légitimes défenses

1er octobre 2019



## 46e CONGRÈS DU SAF

**Grenoble - 8, 9 et 10 novembre 2019**

Quand quitte-t-on l'État de droit ? La question posée par l'historien Johann Chapoutot dans le dernier numéro de la revue *Délibéré* à propos de l'Allemagne en 1933, n'a jamais été aussi actuelle.

Interdiction de manifester, criminalisation de l'espace public, répression sans précédent des manifestant.e.s, recours systématique aux armes, la réponse de l'exécutif au mouvement des gilets jaunes questionne l'État de droit.

Les gilets jaunes ont ainsi découvert la violence policière, quotidien des jeunes vivant à la périphérie des villes.

La disparition de Steve fait écho à la demande de justice pour Adama Traoré.

La quasi-impunité des violences policières interroge l'efficacité et l'indépendance des autorités de contrôle de l'État. Le rôle assumé par certains procureurs, comme ceux de Paris ou de Nice, d'accorder la priorité au maintien de l'ordre, questionne l'équilibre démocratique, tout comme la sévérité des peines prononcées par les juges du siège, notamment les interdictions de manifester ou de séjour dont le but est de décourager les citoyens de continuer à s'inscrire dans l'espace public.

Interpellé à propos des violences policières et de l'utilisation des Lanceurs de Balles de Défense - les LBD 40 - lors des manifestations, le chef de l'État réplique : « Ne parlez pas de "répression" ou de "violences policières", ces mots sont inacceptables dans un État de droit. »<sup>1</sup>

[...]

---

**Lire aussi :** [DÉMOCRATIE SERVICE MINIMUM : violences d'état - légitimes défenses](#)

• [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)

• [Adresse de cet article :](#)

<https://solidaires.org/DEMOCRATIE-SERVICE-MINIMUM-violences-d-etat-legitimes-defenses>